

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE**  
**ARRONDISSEMENT DE MURET**  
**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026  
Reçu en préfecture le 29/04/2026  
Publié le 30/04/2026  
ID : 031-263109084-20260428-BP2026-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 28 avril 2026**  
**D 2026\_04\_07**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Montesquieu-Volvestre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

**Date de convocation** : le lundi 20 avril 2026

**Présents** : O.ANGER.C.ANGLADE ; G.BARTHET ; J.BERDOU ; S.BERNARD ; L.BLANC ; J.BOUCART ; G.DURAND ; D.FAUCHEUX ; A.LABORDE ; L.LAWSON ; C.MEDALE-GIAMARCHI ; O.RIZZOLA ; D.SOULA ; P.VALS.

**Absents excusés** : J.BAUDINIÈRE ; J.BOURHIS ; B.MERIC ; M-I.TREHET .

**Secrétaire de séance** : Corinne ANGLADE

Le quorum est donc déclaré atteint et le Conseil peut normalement siéger

**Objet** : commission d'appel d'offres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'article 22.5 du Code des Marchés Publics  
Considérant la nécessité de constituer une Commission d'Appel d'Offres qui sera compétente sur l'ensemble des dossiers qui lui sera soumis. Cette commission doit comprendre, outre son Président, trois membres titulaires et trois suppléants. Ils sont élus au sein du Conseil d'Administration au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après élection sont nommés :

**Membres titulaires** - Corinne ANGLADE  
- Paul VALS  
- Danielle SOULA

**Membres suppléants** - Amédée LABORDE  
- Odile RIZZOLA  
- Laurence BLANC

de la commission d'appel d'offres.

Le Président désignera un secrétaire chargé de la rédaction du procès-verbal d'appel d'offres.

Monsieur le Président est habilité à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 031-263109084-20260428-BP2026-BF

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

**Suffrages exprimés**

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Président  
Guy BARTHET

La Secrétaire  
Corinne ANGLADE



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication ou notification du

M Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.